

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25071 8 janvier 1993 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3158e séance du Conseil de sécurité, le 8 janvier 1993, le Président a fait la déclaration suivante au nom des membres du Conseil, à l'occasion de l'examen du point "Admission de nouveaux Membres":

"Le Conseil de sécurité vient de recommander à l'Assemblée générale que la République tchèque soit admise à l'Organisation des Nations Unies. C'est avec grand plaisir qu'au nom des membres du Conseil de sécurité, je félicite la République tchèque en cette occasion historique.

Le Conseil note avec grande satisfaction que la République tchèque s'engage solennellement à défendre les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et à s'acquitter de toutes les obligations qui y sont énoncées.

Nous nous réjouissons à l'avance de compter bientôt parmi nous la République tchèque en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et de collaborer étroitement avec ses représentants."